

Gouvernement du Québec

Décret 374-2025, 19 mars 2025

CONCERNANT la nomination de monsieur Haroutioun Haladjian comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Haroutioun Haladjian, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 20 mars 2025;

QUE le lieu de résidence de monsieur Haroutioun Haladjian soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85298

